



Port Kérel se situe à l'exutoire du vallon de Bangor débouchant sur la côte extérieure. Principal site de mouillage pour les bateaux en escale sur la côte sauvage, le site est exposé aux vents de Sud. La capacité d'accueil en 2018 est de 57 AOT réparties entre 28 places sur la zone qui découvre et 29 sur la zone toujours à flot.

Localisation zone de mouillage - orthophoto 2016



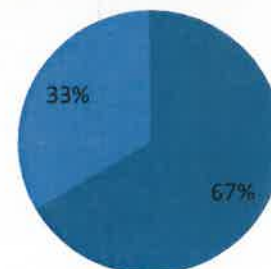
Port Kérel

1 - ÉTAT DES LIEUX ET ORIENTATIONS

1.1. Caractérisation plaisancière

| | Occupation observée en 2018 | AOT délivrées en 2018 | Capacité d'accueil DDTM |
|-------------|--|-----------------------|-------------------------|
| Corps-morts | 23 | 25 | 57 |
| Ancre | 2 août : 37 bateaux (33 voiliers - 4 moteurs) | | |

■ pêche promenade
■ semi-rigide



Autres usages du site : baignade, randonnée pédestre

La zone de Kérel est constituée de 2 secteurs : secteur découvrant à marée basse, occupé principalement par des bateaux amarrés en embossage, de petite taille, non habitables / secteur toujours à flot sans installation de mouillage occupé principalement par des voiliers visiteurs habitables en escale à l'ancre.

En 2018, 25 AOT ont été délivrées par la DDTM. Sur l'ensemble, la taille moyenne est de 4,5 m dont 100% sont des bateaux à moteur. Selon les plaisanciers, 56% déclarent occuper leur mouillage moins de 3 mois dans l'année entre juin et septembre et 80% déclarent l'utiliser moins de 6 mois. Les bateaux et installations de mouillage sont tous retirés pour la période hivernale. Sur les 57 AOT potentielles prévues sur le secteur, 32 places sont encore disponibles.

La fréquentation plaisancière est mixte à la fois orientée sur de la pêche-promenade et sur de la croisière en voile habitable. Le taux d'occupation annuel du site par les installations de mouillage approche 28% sur la zone qui découvre, un chiffre relativement faible expliqué par une occupation très estivale. Kérel est le site d'escale le plus fréquenté de l'île avec un pic à 37 bateaux à l'ancre début août.

1.2. Niveau d'équipements du site

| | |
|------------------------|--|
| Accès | 2 accès : route communale ou chemin communal stabilisé |
| Stationnement | aire stabilisée ~ 10 véhicules parking en enrobé ~ 35 véhicules |
| Stockage annexe | En haut d'estran sur la dune grise |
| Mise à l'eau | Pas d'ouvrage, accès facile par l'estran |
| Équipements collectifs | - |
| Réseaux | - |

Stockage des annexes



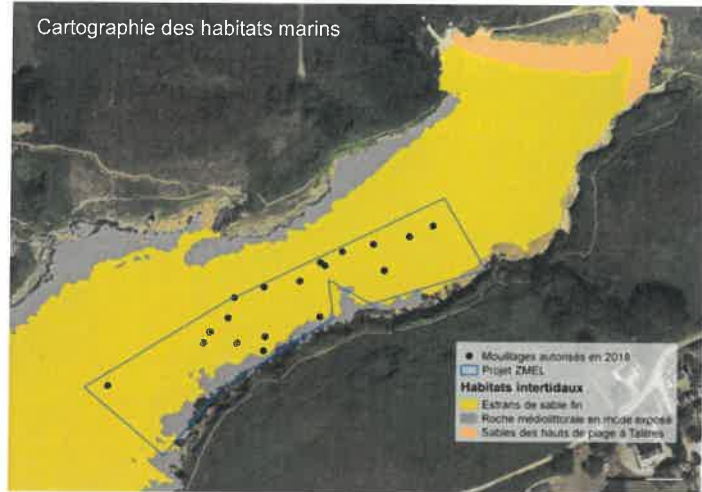
Parking voiture



L'accès à l'eau nécessite à marée basse une circulation des véhicules sur l'estran sableux pouvant provoquer un conflit d'usage entre plagisme et mise à l'eau des bateaux. Une réglementation est donc à prévoir. Le stockage des annexes doit également être réenvisagé.

1.3. Sensibilités écologiques

| | |
|--|---|
| Périmètres environnementaux | ZCS - ZNIEFF 2 |
| Habitats marins (données TBM, 2006) | sables fins - UE1110-1 roches infralittorales en mode exposée - UE1170-5 |
| Données maërl (données DECIDER, 2017) | - |
| Habitats intertidaux (données TBM, 2006) | sables de hauts de plages - UE1140-1 estran de sables fins - UE1140-3 |
| Habitats terrestres (données CBNB, 2002 et étude terrain 2018 par l'opérateur Natura 2000) | dune grise - UE2130 dune embryonnaire - UE2110 |



Niveau de classement dans l'analyse multicritère (cf. page 38) :

- ∞ Milieux marins : noté 0 "pas d'atteinte significative sur les milieux marins"
- ∞ Milieux terrestres : noté 2 "sensibilité élevée, atteintes potentielles sur les milieux terrestres"

Les habitats marins :

- ∞ les fonds situés sous la zone de mouillage sont constitués principalement de sables. Ce type de milieux n'est pas significativement impacté par les installations de mouillage.
- ∞ sur la partie découvrant à marée basse : les bateaux étant non habitables, aucun rejet d'eaux noires ou eaux grises n'est à considérer
- ∞ sur la partie toujours à flot : les bateaux sont principalement des voiliers habitables, n'ayant pas toujours d'équipement permettant de stocker les eaux noires et eaux grises. La forte fréquentation du site en plein été peut contribuer à engendrer des microphénomènes de pollution néanmoins, la qualité des eaux reste bonne. (cf. Profil de Baignade Kérel, ARS, 2018)
- ∞ l'impact sur les fonds est limité par le temps de présence très faible des installations de mouillage et des bateaux sur la zone

Les habitats terrestres et intertidaux :

- ∞ le passage répété des voitures sur l'estran pour la mise à l'eau des bateaux peut impacter l'environnement et poser un conflit d'usage avec le plagisme en saison très estivale, car la plage accueille de nombreuses familles.
- ∞ le stockage des annexes s'effectue en haut d'estran contre des tamaris, sur une dune dont le fonctionnement écologique est perturbé.

Considérant le niveau de sensibilité des habitats et la fréquentation plaisancière sur la zone, l'activité de mouillage n'impacte pas significativement le maintien du bon état de conservation des milieux marins. Concernant les milieux terrestres, l'installation d'un rack à annexe à l'entrée du chemin permettra d'éviter l'impact du stockage des annexes sur le milieu dunaire. L'activité nécessite également un cadrage dans le règlement de police afin d'éviter que des véhicules ne circulent sur l'estran à marée basse.

1.4. Intégration paysagère

| | |
|-----------------------|-------------|
| Monuments historiques | - |
| Classement paysage | site classé |
| Zonage PLU mer/terre | Ns / Ns |

Kérel vu de la mer



Kérel vu de la terre



Les mouillages de Kérel sont abrités par le découpage escarpé de la côte et le relief ne les rend visibles qu'à l'approche du site. L'impact visuel est d'autant plus limité que les bouées sont enlevées en période hivernale. Néanmoins, en haute saison, la densité de voiliers en escale peut être très importante.

La zone de mouillage est intégrée au paysage dans la mesure où celle-ci conserve des proportions raisonnables avec des unités de petite taille.

1.5. Redevance perçue

| | AOT 2018 | Capacité max DDTM |
|-------------------|----------|-------------------|
| Nb de corps morts | 25 | 57 |
| Recettes | 3 425 € | 7 809 € |

La recette 2018 de la zone de Kérel est de 3 425€/an pour une redevance moyenne par unité de 137€.

Sur les 25 AOT délivrées, tous disposent d'une autorisation.

2 - PROPOSITION DE GESTION ZMEL

2.1. Avis et préconisation de gestion



Il est important de rappeler qu'il s'agit de régulariser une zone déjà existante validée par la DDTM, la Commission des sites et la Commission Nautique Locale en 2012.

| | Zonage 2018 (mouillages effectifs) | Zonage ZMEL (court terme) | Zonage ZMEL (long terme) | Évolution |
|---------------------------|--|------------------------------|-----------------------------|-----------|
| Installation mouillage | 23 | 25 | 35 | +12 |
| Superficie | 35 210 m ² | 11 660 m ² | 11 660 m ² | 67% |

Les conditions d'acceptabilité de la zone en ZMEL sont :

- ∞ à minima de ne pas augmenter la capacité d'accueil.
- ∞ d'installer un rack à annexes à l'entrée de la plage (côté village de Kérel) pour éviter le stockage des annexes sur la dune grise

BANGOR

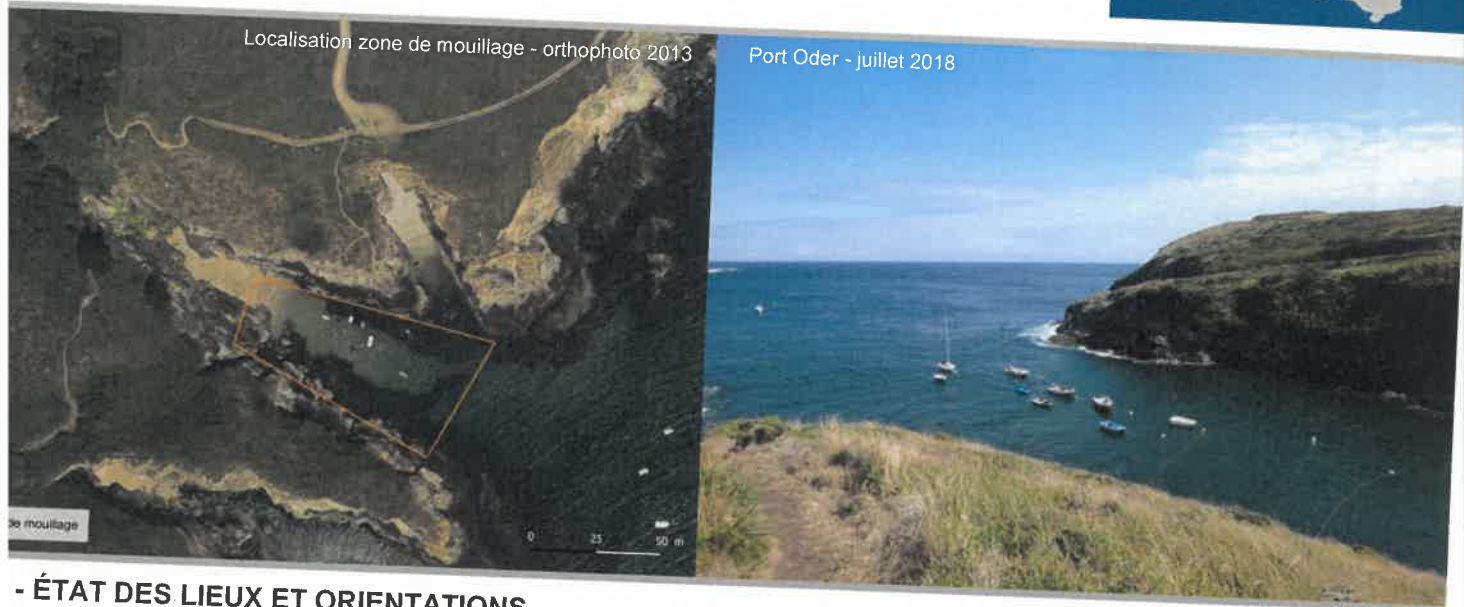
PORT ODER



Le secteur de Port Oder est une zone de mouillage se situant sur la côte extérieure à proximité du site de Kérel. La capacité d'accueil en 2018 est de 6 AOT.

Localisation zone de mouillage - orthophoto 2013

Port Oder - juillet 2018



- ÉTAT DES LIEUX ET ORIENTATIONS

1. Caractérisation plaisancière

| | Occupation observée en 2018 | AOT délivrées en 2018 | Capacité d'accueil DDTM |
|-------------|--|-----------------------|-------------------------|
| Corps-morts | 14 | 5 | 6 |
| Ancre | Les voiliers à l'ancre sont considérés dans la zone de Kérel | | |

Autres usages du site : randonnée pédestre

La zone est occupée principalement par des bateaux à l'évitage, de petites tailles, non habitables. Il s'agit d'une zone fréquentée principalement par des insulaires équipés de bateaux pêche promenade.

En 2018, 5 AOT ont été délivrées par la DDTM. Sur l'ensemble, la taille moyenne est de 4,8 m dont 100% sont des bateaux à moteur. Sur les 5 plaisanciers disposant d'une AOT, 2 déclarent occuper leur mouillage moins de 3 mois dans l'année entre juin et septembre et 3 déclarent l'utiliser moins de 6 mois. Les bateaux et installations de mouillage sont tous retirés pour la période hivernale. La capacité d'accueil fixée à 6 AOT max, 1 place est encore disponible, cependant 9 corps-morts sont posés illégalement.

La fréquentation plaisancière est orientée sur la pêche-promenade. Le taux d'occupation annuel du site par les installations de mouillage approche 30%, un chiffre relativement faible expliqué par une occupation très estivale.

2. Niveau d'équipements du site

| | |
|-------------------------|--------------------------------------|
| Accès | Chemin en terre en espaces naturels |
| Stationnement | Parking en herbe en espaces naturels |
| Package annexe | Sur filin |
| Accès à l'eau | Depuis la zone de Kérel |
| Équipements spécifiques | - |
| Bateaux | - |

Chemin d'accès à la zone



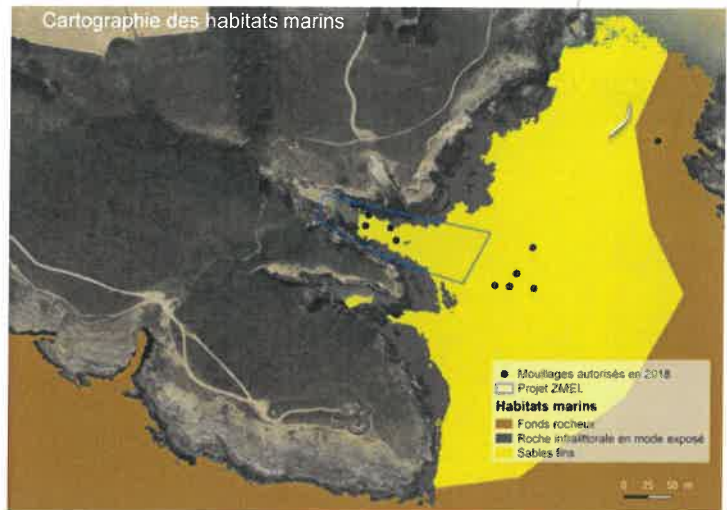
Aire de stationnement



Port Oder dispose d'un niveau d'équipement adapté à la fréquentation de la zone de mouillage. Cette zone est très peu fréquentée. Néanmoins l'accès implique de passer par le site de Kérel.

1.3. Sensibilités écologiques

| | |
|--|---|
| Périmètres environnementaux | ZCS - ZNIEFF 2 |
| Habitats marins (données TBM, 2006) | sables fins - UE1110-1 |
| Données maërl (données DECIDER, 2017) | - |
| Habitats intertidaux (données TBM, 2006) | sables fins - UE1140-3 roches médiolittorales - UE1140-5 |
| Habitats terrestres (données CBNB, 2002 et étude terrain 2018 par l'opérateur Natura 2000) | pelouses littorales - UE1230 landes littorales - UE4030 |



Niveau de classement dans l'analyse multicritères (cf. page 38) :

- ∞ Milieux marins : noté 0 "pas d'atteintes significatives sur les milieux marins"
- ∞ Milieux terrestres : noté 2 "sensibilité élevée, atteintes potentielles sur les milieux terrestres"

Les habitats marins :

- ∞ les fonds situés sous la zone de mouillage sont constitués principalement de sables. Ce type de milieux n'est pas significativement impacté par les installations de mouillage.
- ∞ les bateaux présents sur la zone étant non habitables, aucun rejet d'eaux noires ou eaux grises n'est à considérer
- ∞ l'impact sur les fonds est limité par le temps de présence très faible des installations de mouillage

Les habitats terrestres et intertidaux :

- ∞ Le stationnement se situe en espaces naturels protégés dans un secteur de landes littorales, un habitat d'intérêt communautaire.
- ∞ le stockage des annexes s'effectue sur filin, aucune dégradation n'est constatée.
- ∞ L'accès à la zone par le sentier piéton s'effectue par des landes. Néanmoins, la fréquentation faible sur la zone n'impacte pas les milieux de manière significative.

Considérant le niveau de sensibilité des habitats et la fréquentation plaisancière sur la zone, l'activité de mouillage n'impacte pas de manière significative le maintien du bon état de conservation des milieux marins. Concernant les milieux terrestres, le recul du stationnement est préconisé ainsi que le maintien du nombre de mouillage, voir le non-renouvellement des AOT.

1.4. Intégration paysagère

| | |
|-----------------------|-------------|
| Monuments historiques | - |
| Classement paysage | site classé |
| Zonage PLU mer/terre | Ns / Ns |

Port Oder vu de la terre



Port Oder vu de la mer



Les mouillages de Port Oder sont abrités par le découpage de la côte et le relief ne les rend visibles qu'à l'approche du site. Les unités sont de petites tailles et le nombre est faible. L'impact visuel est d'autant plus limité que les bouées sont enlevées en période hivernale.

La zone de mouillage est intégrée au paysage dans la mesure où celle-ci conserve des proportions raisonnables avec des unités de petite taille.

1.5. Redevance perçue

| | AOT effectives 2018 | Capacité max DDTM |
|-------------------|---------------------|-------------------|
| Nb de corps morts | 5 | 6 |
| Recettes | 710 € | 852 € |

La recette 2018 de la zone de Port Oder est de 7 10€/an pour une redevance moyenne par unité de 142€.

En 2018, 65% des corps-morts n'avaient pas d'AOT.

2 - PROPOSITION DE GESTION ZMEL

2.1. Avis et préconisation de gestion

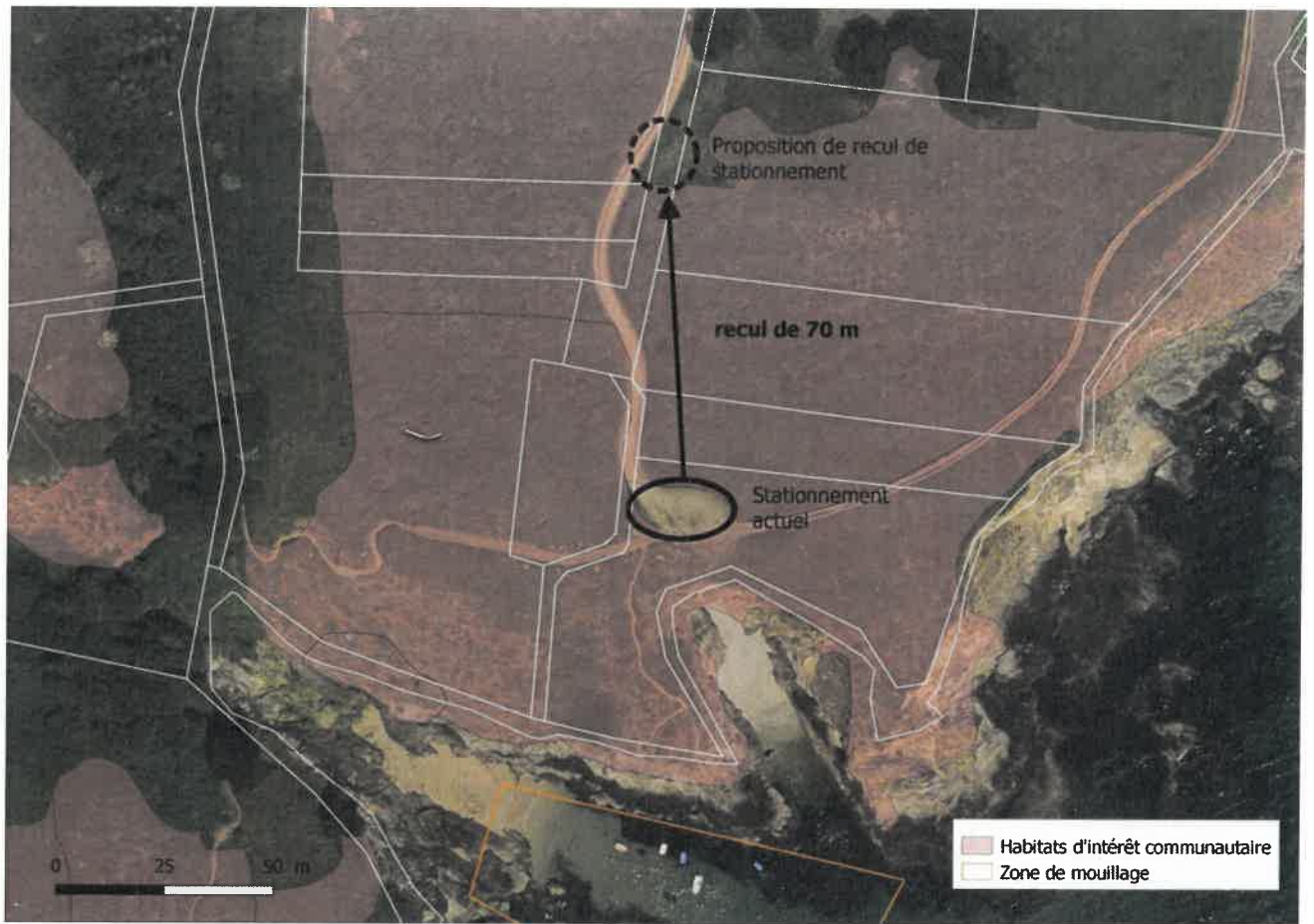


Il est important de rappeler qu'il s'agit de régulariser une zone déjà existante validée par la DDTM, la Commission des sites et la Commission Nautique Locale en 2012.

| | Zonage 2018 (mouillages effectifs) | Zonage ZMEL (court terme) | Zonage ZMEL (long terme) | Évolution |
|---------------------------|--|------------------------------|-----------------------------|-----------|
| Installation mouillage | 15 | 6 | 6 | -9 |
| Superficie | 3 426 m ² | 1 322 m ² | 1 322 m ² | -61 % |

Les conditions d'acceptabilité de la zone en ZMEL sont :

- ∞ à minima de ne pas augmenter la capacité d'accueil de zone
- ∞ de reculer le stationnement automobile afin de restaurer le milieu de lande littorale





Goulphar se situe à l'exutoire d'un vallon débouchant sur la côte sauvage. Proche du village de Kervilahouen, ce secteur est un des seuls abris de la côte extérieure avec Kérel et Pouldon. La capacité d'accueil en 2018 est de 47 AOT.

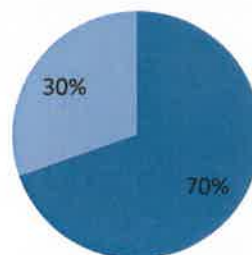


1 - ÉTAT DES LIEUX ET ORIENTATIONS

1.1. Caractérisation plaisancière

| | Occupation observée en 2018 | AOT délivrées en 2018 | Capacité d'accueil DDTM |
|-------------|--|-----------------------|-------------------------|
| Corps-morts | 38 | 36 | 47 |
| Ancres | 2 août : 9 bateaux (7 voiliers - 2 moteurs) | | |

■ pêche promenade
■ semi-rigide



Autre usage du site : randonnée pédestre, pêche (1 bateau pro)

La zone est occupée principalement par des bateaux à l'évitage, de petites tailles, non habitables. Néanmoins, en période estivale, des bateaux en escale passent régulièrement la nuit. Un casier professionnel est installé dans la zone. Le règlement de police des ZMEL interdit ce type d'installation et nécessite un déplacement du casier hors de la zone.

En 2018, 38 AOT ont été délivrées par la DDTM. Sur l'ensemble, la taille moyenne est de 4,8 m dont 100% sont des bateaux à moteur. Selon les plaisanciers, 28% déclarent occuper leur mouillage moins de 3 mois dans l'année entre juin et septembre et 75% déclarent l'utiliser moins de 6 mois. Les bateaux et installations de mouillage sont tous retirés pour la période hivernale.

Sur la capacité d'accueil fixée à 47 AOT max, 11 places sont encore disponibles. Ce site est très fréquenté des insulaires ce qui induit un taux d'occupation plus élevé que dans les autres sites. Néanmoins, ce taux d'occupation reste faible (40%) puisqu'il correspond à environ 4,8 mois d'occupation du site.

La fréquentation plaisancière est orientée sur la pêche-promenade. Le taux d'occupation annuel du site par les installations de mouillage approche 40%, un chiffre relativement faible expliqué par une occupation très estivale.

1.2. Niveau d'équipements du site

| | |
|------------------------|---|
| Accès | route communale en enrobée |
| Stationnement | parking stabilisé ~ 6 véhicules parking enrobé ~ 5 véhicules |
| Stockage annexe | sur le parking |
| Mise à l'eau | cale de mise à l'eau (très pentue) |
| Équipements collectifs | - |
| Réseaux | - |

Cale de mise à l'eau



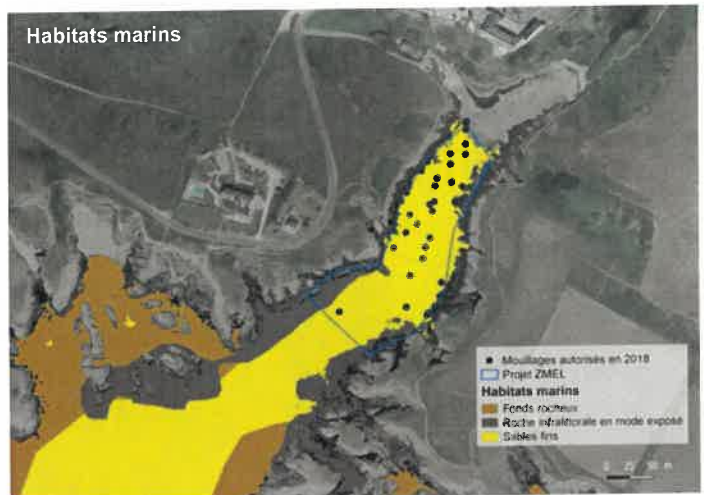
Aire de stationnement voiture



Port Goulphar dispose d'un niveau d'équipement adapté à la fréquentation de la zone. Route, stationnement, cale apparaissent correctement proportionnés.

1.3. Sensibilités écologiques

| | |
|--|---|
| Périmètres environnementaux | ZCS - ZNIEFF 2 |
| Habitats marins (données TBM, 2006) | sables fins - UE1110-1 |
| Données maërl (données DÉCIDER, 2017) | / |
| Habitats intertidaux (données TBM, 2006) | sables de hauts de plages - UE1140-1 sables fins - UE1140-3 roches médiolittorales - UE1170-2 |
| Habitats terrestres (données CBNB, 2002 et étude terrain 2018 par l'opérateur Natura 2000) | pelouses littorales - UE1230 |



- ∞ Milieux marins : noté 0 "pas d'atteinte significative sur les milieux marins"
- ∞ Milieux terrestres : noté 1 "pas d'atteinte significative sur les milieux terrestres"

Les habitats marins :

- ∞ les fonds situés sous la zone de mouillage sont constitués principalement de sables selon la cartographie de 2006 réalisée par le bureau d'étude TBM. Ce type de milieux n'est pas significativement impacté par les installations de mouillage.
- ∞ les bateaux présents sur la zone étant non habitables, aucun rejet d'eaux noires ou eaux grises n'est à considérer
- ∞ l'impact sur les fonds est limité par le temps de présence très faible des installations de mouillage

Les habitats terrestres et intertidaux :

- ∞ la cale bétonnée permet un accès facile à la mer, permettant une mise à l'eau du bateau sans passer par l'estran à marée haute
- ∞ le stockage des annexes peut s'effectuer sur le parking
- ∞ le logo "aire marine protégée" permet d'indiquer aux plaisanciers qu'ils fréquentent une aire marine riche en biodiversité

Considérant le niveau de sensibilité des habitats du site et la fréquentation plaisancière sur la zone, l'activité de mouillage ne perturbe pas le maintien du bon état de conservation des milieux marins, intertidaux ou terrestres.

1.4. Intégration paysagère

| | |
|-----------------------|---|
| Monuments historiques | Sirène de brume, Grand phare, station radar de Port Coton |
| Classement paysage | Site classé |
| Zonage PLU mer/terre | Ns / Ns |

Goulphar vu de la mer



Goulphar vu de la terre



Les mouillages de Goulphar sont abrités par le découpage escarpé de la côte et le relief ne les rend visibles qu'à l'approche du site. Les unités sont de petites tailles et le nombre reste raisonnable. L'impact visuel est d'autant plus limité que les bouées sont enlevées en période hivernale.

La zone de mouillage est intégrée au paysage dans la mesure où celle-ci conserve des proportions raisonnables avec des unités de petite taille.

1.5. Redevance perçue

| | AOT 2018 | capacité max DDTM |
|-------------------|----------|-------------------|
| Nb de corps morts | 36 | 47 |
| Recettes | 5 220 € | 6 815 € |

La recette 2018 de la zone de Goulphar est de 5 220 €/an pour une redevance moyenne par unité de 145€.

Sur les 38 corps-morts relevés en 2018, 2 corps-morts sont installés sans autorisation. La régularisation de la situation permettra d'augmenter la recette.

2 - PROPOSITION DE GESTION ZMEL

2.1. Avis et préconisation de gestion



Il est important de rappeler qu'il s'agit de régulariser une zone déjà existante validée par la DDTM, la Commission des sites et la Commission Nautique Locale en 2012.

| | Zonage 2018 (mouillages effectifs) | Zonage ZMEL (court terme) | Zonage ZMEL (long terme) | Évolution |
|---------------------------|--|------------------------------|-----------------------------|-----------|
| Installation mouillage | 38 | 38 | 45 | +4 |
| Superficie | 22 590 m ² | 18 740 m ² | 18 740 m ² | -17 % |

Aucune condition spécifique pour le maintien de cette zone.